

**PROCÈS-VERBAL provisoire du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 octobre 2022**

**Présents :** Claude AURIAS, Françoise BRUN, Charly CHAPUIS, Yvette DILLE, Thierry DUC, Marie-Josée GAUCHER, Anne-Marie JULIEN, Jean Marc PEYRET, Michèle POLLIOTTI, Marc ROINAT et Marie-Louise SIX

**Absents et excusés :** Marie-Rose ASTIER (donne procuration à Françoise BRUN), Katia CHANAL, Michel DESSENNE et Claude FALLIGAN

*Présents parmi les personnes invitées (sans droit de vote) : Marie-Laure GRILLET, Directrice de la Résidence Autonomie du Parc. Excusé : Régis Manceaux pour les restaurants du cœur.*

Secrétariat assuré par Anne-Marie JULIEN.

Monsieur le Président ouvre la séance à 09h00

**Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration du 28 septembre 2022.**

**Résidence autonomie**

**DELIBERATION N°55/2022 – RESIDENCE AUTONOMIE –BP 2022 - DM N°4**

M. le Président demande à Mme la Directrice de la résidence autonomie de présenter le budget prévisionnel 2023 de la résidence autonomie du parc.

<b>CHARGES</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Restauration</b>	<b>Total</b>
Groupe 1 - dépenses afférentes à l'exploitation courante	152 311 €	83 537 €	235 848 €
Groupe 2 - dépenses afférentes au personnel	380 550 €	127 463 €	508 013 €
Groupe 3 - dépenses afférentes à la structure	202 122 €	28 522 €	230 644 €
<b>Total Charges</b>	<b>734 983 €</b>	<b>239 522 €</b>	<b>974 505 €</b>

<b>PRODUITS</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Restauration</b>	<b>Total</b>
Groupe 1 - produits de la tarification	690 993 €	233 210 €	924 203 €
Groupe 2 – autres produits relatifs à l'exploitation	34 440 €	3 900 €	38 340 €
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels	9 550 €	2 412 €	11 962 €
<b>Total Produits</b>	<b>734 983 €</b>	<b>239 522 €</b>	<b>974 505 €</b>

La résidence du Parc est fortement impactée par la fermeture du service soins et accompagnement, effective depuis le 31 mars 2022. Cette dernière a en effet entraîné le départ en EHPAD de nombreux résidents.

Entre le 20/10/2021 et le 20/10/2022, l'établissement dénombre :

- 26 départs dont:
  - 20 admissions en EHPAD dont 10 à l'EHPAD St Joseph de Loriol avec lequel l'établissement a une convention de partenariat
  - 3 décès
  - 3 retours à domicile ou en famille
- 9 entrées, dont 6 depuis le 01/09/2022. On observe une reprise de l'activité depuis le début du mois de septembre.

### **LA SECTION HEBERGEMENT :**

Le taux d'activité est très fortement dégradé, engendrant par là-même un fort déficit et une chute du niveau de trésorerie, allant de pair avec un niveau élevé de remboursement des dépôts de garantie (+ 20 000 € par rapport au BP 2022) fragilisant encore davantage le bilan financier. Pour l'exercice 2023, il est proposé de retenir la moyenne d'activité des trois derniers exercices, soit 19 737 journées.

La situation financière de l'établissement est d'autant plus détériorée qu'elle subit la forte hausse tarifaire de l'énergie (pour 2022, électricité +20 000 € ; gaz +23 000 € intégré dans la DM 4), dans un contexte général de forte inflation avec des prix à la consommation augmentant de 5,6% sur un an (source INSEE – septembre 2022).

### **Les dépenses d'énergie :**

En 2022, il a été fait appel à un conseiller en énergie (prestation financée via la Communauté de Communes du Val de Drôme). Les marges de manœuvre pour l'établissement sont faibles dans la mesure où de nombreux travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment ont été réalisés entre 2016 et 2017 dans le cadre de l'opération de réhabilitation.

La hausse tarifaire de l'énergie (gaz, électricité) devrait être plafonnée à 15% grâce au bouclier énergétique mais les projections restent toutefois incertaines, en l'absence de tarifs arrêtés à ce jour par le SDED, organisme en charge du contrat de groupe auquel adhère l'établissement. Il conviendra de déterminer quel est le dispositif le plus intéressant pour la résidence entre la régularisation liée aux volumes d'ARENH (« Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique » permettant à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics) et l'application du bouclier tarifaire.

M. le Président informe le Conseil qu'un collectif de 3 500 collectivités monte au créneau afin de dénoncer le système entraînant des écarts de facturation allant de 550 € à 1 100 €/KWh d'une collectivité à l'autre.

M. PEYRET indique qu'il faut également s'attendre à des hausses de tarifs en matière d'approvisionnement/assainissement en eau pour l'établissement, gros consommateur. Par conséquent, il convient d'inciter les résidents à consommer moins.

Mme GRILLET précise qu'une fuite d'eau importante a récemment été découverte dans le vide sanitaire. Une demande de remise sur facture va être effectuée auprès de Suez.

Mme SIX suggère de faire un relevé hebdomadaire du compteur, afin d'éviter à l'avenir ce désagrément. Par ailleurs, l'établissement pourrait se rapprocher de la CCVD afin de se procurer des kits d'économie d'énergie distribués par le passé aux habitants et comprenant notamment des mousseurs pour réduire le débit d'eau au robinet.

Le BP 2023 repose sur un réel effort de maîtrise des dépenses courantes (+0,5 % sur la plupart des postes voire certains reconduits à l'identique).

**Les charges de personnel** ont été remaniées en profondeur en vue d'une optimisation (-9.6%) :

- suppression de postes (- 3 ETP pour la section hébergement : 0,5 ETP agent d'accueil ; 0,5 animateur ; 1 ETP hotellerie ; 1 ETP agent de maintenance)
- mutualisation des moyens: le recours aux services techniques municipaux
- intégration à la section hébergement de la part salariale des agents hôteliers autrefois financée par le forfait dépendance (37 516 €) et reposant désormais intégralement sur le tarif hébergement
- majoration du point d'indice effective depuis le 01/07/2021 (+3,5%)

- majoration de la prime annuelle (de 969 € à 1003 €/an soit +3,5%)
- majoration du montant des chèques tirs groupés (de 65 à 130 €/agent)
- séances d'analyse de la pratique pour un soutien du personnel dans cette phase de changement (1950 €).

NOM	CA 2021	ETP	BP 2022	ETP	BP 2023	ETP
Direction /administration	114 861 €	3,67	116 336 €	2,50	122 655 €	2,50
Services généraux (technique)	69 064 €	1,85	71 614 €	2	75 043 €	2,00
Cuisine	94 793 €	2,71	97 244 €	2,71	97 909 €	2,71
Animation	40 979 €	1,33	37 654 €	1,50	19 307 €	0,50
Hôtellerie/lingerie	207 447 €	5,60	177 789 €	5,6	147 765 €	4,37
Soins	109 851 €	2,37	107 586 €	2,43	-	-
Accompagnement (AVS)	37 782 €	1,14	38 142 €	1,14	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>674 777 €</b>	<b>18,67</b>	<b>646 365 €</b>	<b>17,88</b>	<b>462 679€</b>	<b>12,08</b>

Monsieur le Président fait remarquer que la démarche de suppression de 5.8 ETP (- 166 957 € toutes sections tarifaires confondues) n'a entraîné aucun conflit social.

**Au regard des éléments précités, il est proposé d'approuver les tarifs hébergement suivants :**

HEBERGEMENT	2022	2023	Variation %	Variation €
T1 bis	32,51 €	34,33 €	+5,60 %	+ 1,82 €
T2 individuel	39,81 €	42,04 €	+5,60 %	+ 2,23 €
T2 couple	48,11 €	50,80 €	+5,60 %	+ 2,69 €
Tarif moyen	33,28 €	34,78 €	+4,51%	+ 1,50 €

Mme SIX demande quel est le prix acquitté par un résident après déduction des APL ?

Mme GRILLET informe le Conseil que les dossiers APL sont en cours de régularisation auprès de la CAF mais que les délais de traitement sont très longs.

#### **LA SECTION RESTAURATION :**

La hausse des tarifs est imputable au coût des matières premières mais également aux obligations d'approvisionnement de la loi Egalim (+ 14%), malgré tout limité par le recours au service achat de la société API restauration.

Afin de majorer les produits, l'établissement compte sur le retour des personnes extérieures (déjà visibles depuis plusieurs mois avec les habitants/seniors des immeubles voisins notamment) et le service de repas à l'occasion de formations d'organismes extérieurs (SDIS26 et gendarmerie).

Afin de ne pas rogner sur la qualité des repas, tout en poursuivant la mise en œuvre de la loi EGALIM, il est proposé de retenir les tarifs suivants :

RESTAURATION	tarifs 2020	tarifs 2021	tarifs 2022	tarifs 2023	Ecart %	Ecart €
Déjeuner	9,98 €	10,25 €	10,25 €	10,82 €	5,60%	0,57
Diner	6,05 €	6,15 €	6,15 €	6,49 €	5,60%	0,34
TOTAL coût journalier	16,03 €	16,40 €	16,40 €	17,32 €	5,60%	0,92
Potage	1,28 €	1,35 €	1,35 €	1,43 €	5,60%	0,08

RESTAURATION	tarifs 2020	tarifs 2021	tarifs 2022	tarifs 2023	Ecart %	Ecart €
tarif invité	12,00 €	12,00 €	12,00 €	13,00 €	8,33%	1,00
tarif repas personnel CCAS et communal	4,55 €	4,55 €	4,55 €	5,43 €	19,34%	0,88
plat chaud personnel CCAS et communal	2,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	50,00%	1,00

Mme GRILLET précise que les tarifs des repas des invités et du personnel n'ont pas été augmentés respectivement depuis 2019 et 2014.

	activité proposée (en journées)	BP 2022 €	BP 2023 €
déjeuner	18 314	187 719	198 231
dîner	5 795	35 641	37 635
potage	2 727	3 681	3 888
<b>sous-total résidents</b>	<b>26 836</b>	<b>227 041</b>	<b>239 753</b>
repas invités	300	3 000	3 900
<b>total</b>	<b>27 136</b>	<b>230 041</b>	<b>243 653</b>

#### LA SECTION INVESTISSEMENT :

Eu égard au récent programme de réhabilitation (2016-2017), du statut de locataire de l'établissement et d'une situation financière dégradée, les charges d'investissement restent modérées. Cependant, à l'avenir, l'établissement ne pourra pas continuer à limiter ses charges d'investissement compte-tenu du fort taux de vétusté de ses immobilisations (matériel de cuisine, buanderie, mobilier des espaces communes...)

Sont notamment programmés les investissements suivants :

- 6 500 € ont été inscrits afin de répondre à l'obligation réglementaire de réalisation de l'évaluation externe, à transmettre au Département avant le 30 juin 2023 afin de pouvoir confirmer le statut de résidence autonomie de l'établissement.
- Achat de matériel informatique (3 000 €)

Mme SIX suggère que l'établissement puisse récupérer du matériel inutilisé en mairie ou se rapprocher du club informatique.

Aucun équipement ne semble être inutilisé selon M. le président.

- 6 000 € : réfection des sols dans cinq appartements. D'origine (année 1977), le revêtement linoléum est lustré et présente aujourd'hui un risque de chute dans certain appartement. Il est prévu de les remplacer progressivement
- Changement de kitchenettes dans les appartements
- Travaux de plomberie (ces deux dernières années, l'établissement a subi à deux reprises d'importantes fuites dans le vide sanitaire du fait de la vétusté des canalisations).

<b>BP 2023 - SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>BP 2023 - SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
165 Dépôts et cautionnements	10 000,00 €	165 Dépôts et cautionnements	10 000,00 €
2013 -Frais d'évaluation	6 500,00 €	28154 Amortissements Matériel et outillage	8 467,31 €
208 Immobilisations incorporelles	- €	28181 Amortissement Installations générales	6 386,90 €
2154 Matériel et outillage	3 561,58 €	28183 Amortissement Matériel de bureau	1 178,93 €
2181 Installations générales	5 645,00 €	28184 Amortissement Mobilier	1 082,48 €
2183 Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €	28188 Amortissement autres immobilisations	1 590,96 €
2184 Mobilier	- €	001 Résultat reporté	-
2188 - Autres immobilisations corporelles		<b>Recettes</b>	<b>28 706,58 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>28 706,58 €</b>		

Après avoir entendu l'exposé du Président du CCAS et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le budget prévisionnel 2023 de la résidence autonomie du parc tel que précédemment exposé:

<b>VOTANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>12</b>	<b>11+1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Mme Brun invite les membres du CA à s'inscrire pour la collecte de La banque alimentaire organisée les 25 et 26/11 à Intermarché.

Mme Brun donne les informations suivantes :

- fermeture ponctuel du CCAS suite à des arrêts de travail du personnel (covid) ;
- envoi des courriers aux habitants pour les colis de Noël.

M. AURIAS indique que l'entrée du CCAS va être sécurisée dans le mois à venir à l'aide de boutons d'appels pour un montant de 6 000 € TTC.

Mme GAUCHER fait part des échanges ayant eu lieu lors du Conseil municipal des enfants installés la semaine précédente et notamment leur volonté de rencontrer des anciens et d'agir au niveau de l'écologie.

Mme JULIEN fait part des difficultés qu'on put rencontrer quelques personnes âgées lors de la marche bleue du fait de la fatigue. Cet événement s'avère propice aux échanges intergénérationnels.

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Mercredi 23 novembre à 9h00, en mairie, en salle du conseil

Affiché au CCAS

Le président,

Claude AURIAS